

DÉPARTEMENT
du PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT
de MONTREUIL-SUR-MER

Canton d'HESDIN

Commune
d'AUBIN-Saint-VAAST
62140

COMMUNE D'AUBIN-SAINT-VAAST **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille quatorze, le quatorze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'Aubin-Saint-Vaast, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie sous la présidence de Madame Betty DEMAREST, maire, à la suite de la convocation adressée par Madame le maire le huit avril deux mille quatorze.

La séance a été publique.

Tous les membres du Conseil Municipal étaient présents à l'exception de Monsieur DENEUVILLE et Madame VICTORIA qui a donné procuration à Monsieur PINAT.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de quinze, il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Mélanie FAUQUET, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées. En outre, il a été décidé d'adjoindre à cette secrétaire, en qualité d'auxiliaire pris en dehors du Conseil, Monsieur le secrétaire de Mairie. Régis PRADEYROL assistera à la séance mais sans participer à la délibération.

Objet : Détermination du nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale et désignation de ces membres.

Madame la Présidente a ouvert la séance, et a exposé au Conseil Municipal qu'en application de l'article 7 du décret n° 562 du 6 mai 1995 modifié par le décret 2000-6 du 4 janvier 2000 relatif aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale, le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale est fixé par le Conseil Municipal ; elle précise que leur nombre ne peut être d'une part supérieur à 16 et d'autre part inférieur à 8 compte tenu que 4 représentants des associations familiales, de retraités et de personnes âgées, de personnes handicapées et de celles qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, doivent impérativement figurer, parmi les membres nommés, au sein du Conseil d'Administration.

Ce nombre doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire.

La discussion étant ouverte, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de fixer à 8 le nombre des membres du Conseil d'Administration,
- Procède en son sein à l'élection de ces membres.

Sont ainsi désignées : - Corinne TINCHON
- Mélanie FAUQUET

- Corinne DELCOURT
- Catherine VICTORIA

Fait et délibéré à Aubin-Saint-Vaast
Le 14 avril 2014
Affiché le 14 avril 2014
Pour Extrait et conforme au registre
Le Maire, Betty DEMAREST



REÇU LE

28 AVR. 2014

SOUS-PREFECTURE
de MONTREUIL-sur-MER